



Commission Sportive

PV du 14/02/2023, saison 2022 / 2023

A. Match 25671093 du 12/02/2023 Coupe Des Réserves / Phase 1 A.S. Chadrac 2 - Blavozy Us 3

Ont participé : Jean-Michel Jouve, Chrystelle Peyrard, Raphael Robert , Laurent Réa, Fabienne Bonnefoy

Objet: réclamation d'après-match de l'Union Sportive de Blavozy par mél du 13 février 2023

La réclamation met en cause la participation de l'ensemble de l'équipe de A.S. Chadrac 2, le motif étant :

Les joueurs de Chadrac sont susceptibles d'avoir participé au dernier match de l'équipe 1 de Chadrac soit Chadrac-St Julien Chapteuil en régional 3 (celle-ci ne jouant pas ce week-end) et ne pouvaient donc pas participer à la rencontre de coupe des réserves Chadrac - Blavozy.

Considérant le règlement Coupe des Réserves publié le 30.08.2022, en particulier ses articles 5 et 6, Considérant l'article 167.2 des Règlements Généraux FFF

« Ne peut participer à un match de compétition officielle d'une équipe inférieure, le joueur ou la joueuse qui est entré en jeu lors de la dernière rencontre officielle au sens de l'article 118, disputée par l'une des équipes supérieures de son club lorsque celle(s)-ci ne joue(nt) pas un match officiel le même jour ou le lendemain »

L'étude du dossier permet de constater que des joueurs :

- A licence n° 510914098
- B licence n° 2544181535
- C licence n° 9603471205
- D licence n° 1415316902

ont participé à la rencontre R3 Chadrac – St Julien Chapteuil du 5.2.2023, dernière rencontre disputée par l'équipe supérieure.

Par ce motif et en application de l'article 187.1 des RG de la FFF, la Commission Sportive déclare la réclamation d'après match fondée, donne match perdu à l'équipe de Chadrac 2 et qualifie l'Union Sportive de Blavozy 3 pour le prochain tour.

*Le Président de la Commission Sportive
Laurent REA*

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel dans les formes et délais prévus à l'article 32 du RIC et 10 du règlement disciplinaire, selon le cas.

DISTRICT DE FOOTBALL HAUTE LOIRE

9bis, Place Michelet - BP 80080 - 43000 LE PUY EN VELAY
Tél : 0471059882 – pdumunier@haute-loire.fff.fr – <http://haute-loire.fff.fr>
Association régie par la loi du 1er juillet 1901 -